

EMBALLAGES vides ET PAPIERS



Ne pas encaster les produits ;
séparer les matières

Emballages en métal



Boîtes et barquettes métalliques, aérosols, et même les petits

NOUVEAU



Tous les papiers / cartonnettes



Publicités, journaux, magazines, courriers, boîtes et
suremballages en carton, briques alimentaires

Emballages en plastique



NOUVEAU

Bouteilles et flacons, barquettes, sacs et sachets, pots,
boîtes et tubes

Ne pas mettre :
aérosols dangereux (peinture, dégrissant, ...),
cadavres d'animaux.

Attention : les seringues doivent être déposées à la
déchèterie, et en aucun cas dans les recyclables
car elles mettent en danger le personnel !

VERRE



Bocaux, pots, bouteille d'huile alimentaire
en verre, bouteilles et canettes

Ne pas mettre :
Ampoules à filament, néons,
vaisselle, miroirs et vitres

NON RECYCLABLES



Mettre les déchets dans des sacs fermés.



Vaisselle et tous déchets autres que des emballages

Attention :
les ampoules basse consommation et les néons ne
vont ni dans les non recyclables, ni dans le verre.
Elles doivent être déposées à la déchèterie.



DECHETERIE



Déchets diffus spécifiques (dangereux), meubles,
déchets électriques et électroniques, végétaux,
cartons, gravats, encombrants, piles, ...



COMPOST

Pour acquérir un composteur, contacter le
SYMOMA au 04 66 77 98 29 ou à
contact@symtoma.org.



Fleurs, plantes fanées, cendres froides, sciures de
bois, papiers, petits cartons, essuie-tout,
épluchures de fruits et légumes, restes de repas,
marc de café, sachets de thé, coquilles d'oeufs,
pain

Eviter (risques d'odeurs) :
viande, poisson, produits laitiers

Attention : l'erreur
de tri coûte cher !
Dans le doute,
jetez dans les non
recyclables.





www.symtoma.org
04 66 77 98 29 - contact@symtoma.org
Place des Enfants de Troupe 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
SYM TOMA Aigoual - Cévennes - Vidourte



Sur le ramassage des déchets, contactez votre Communauté de Communes.
Sur les consignes de tri, contactez le SYM TOMA au 04 66 77 98 29.

UNE QUESTION ?



ST ANDRE DE VALBORGNE
Pomarét
Mardi au samedi
1er novembre au 31 mars
14h - 17h
1er avril au 31 octobre
15h - 18h

ST HIPPOLYTE DU FORT
ZAM du Tapis Vert
Lundi au samedi
9h - 12h et 13h30 - 17h

ST SAUVEUR - CAMPRIEU
Route de Trèves
Mardi au vendredi
13h - 16h
Samedi
9h - 12h

MOLIERES - CAVAILLAC
Recouvert
Lundi au samedi
9h - 12h et 14h30 - 17h

ST ANDRE DE MAJENCOULES
Route départementale 999,
lieu-dit Peyregrosse ou
Cluny
Mardi et vendredi
9h - 12h et 14h30 - 18h30
Mercredi et jeudi
9h - 12h
Samedi
14h - 17h

GANGES
Zone d'activités des Broues
Lundi au samedi
9h - 12h et 14h - 17h30

LASALLE
Route de St Hippolyte
Mardi au samedi
9h - 12h

LIJOU
Route départementale 999
Lundi au vendredi
8h - 12h et 13h30 - 18h
Samedi
9h - 12h et 13h30 - 17h

Les déchèteries

GUIDE DE TRI



Soyez branché avec le recyclage des DEEE !

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sont tous les appareils qui se branchent ou fonctionnent à piles. Ils contiennent des polluants, et les matières qui les constituent peuvent être réutilisées. Ils doivent être recyclés par la filière agréée.



Déchèterie



DDS : attention danger !

Les Déchets Diffus Spécifiques sont les emballages vides ou pleins, présentant un danger pour la santé et l'environnement. Ils doivent suivre une filière pour éviter les risques de pollution.



Déchèterie



Trier ses textiles, c'est à la mode !

Les vêtements, linge de maison, sacs de maroquinerie et chaussures sont réutilisés en l'état, ou peuvent servir à fabriquer de l'isolant pour les maisons. Il faut donc les trier pour les recycler, même s'ils sont abîmés ou troués. A retenir : ils doivent être propres, secs, et déposés dans des sacs fermés.



Colonnes à textiles*

*déchèteries ou associations - liste sur www.lafibredutri.fr



Le recyclage passe à table

Désormais, les meubles dont on veut se débarrasser sont récupérés pour être recyclés, quelle que soit leur matière. Des bennes sont mises en place à cet effet, dans certaines déchèteries, et d'autres sont à venir.



Déchèterie



C'est pile l'heure de trier !

Une pile peut polluer 1 mètre cube de terre. Mais déposée au bon endroit, elle est recyclée. Alors pensons au tri ! Les piles (sous toutes leurs formes) et les accumulateurs portables sont recyclables.



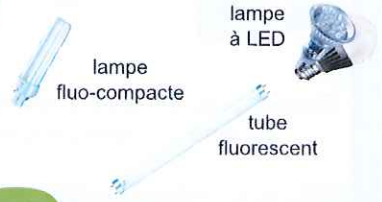
Déchèterie



Le recyclage des lampes en pleine lumière !

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

Déposez vos lampes en déchèterie ou rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.). *Liste des magasins disponible sur www.malampe.org. Les lampes sont prises en charge par Récyllum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.



Déchèterie

et magasin*

